

## LISTE DES POINTS DE CHUTE 2025-2026 ÉCOLE DU PHARE

### Beauport

- école de la Seigneurie
- école Samuel-De Champlain

### Charlesbourg (Nord)

- Grande-Ligne / Jacques-Bédard
- Bédard / Bernier
- du Loiret / Montagne-des-Roches
- du Loiret / de Château-Bigot
- des Platanes / des Roses

### Charlesbourg (Sud)

- école de la Fourmière
- 60<sup>e</sup> Rue Est / 10<sup>e</sup> Avenue Est
- 10<sup>e</sup> Avenue Est / Chamonix
- 76<sup>e</sup> Rue Ouest / 3<sup>e</sup> Avenue Ouest
- boulevard Jean-Talon Ouest / de Laval
- du Bourg-Royal / du Vignoble

### Lac-Saint-Charles

- Grande-Ligne / Épinettes-Rouges (Nord)
- Delage / de la Grande-Ligne
- école du Boisé 1

### Lac-Beauport

- Tour-du-Lac / du Golf
- école Montagnac du Lac (**du Lac**)
- du Boisé / de la Brunante / des Mélèzes
- de la Brunante / des Mélèzes (**Nord**)
- du brûlé / de la Randonnée
- boulevard du Lac / du Bocage-Normand
- boulevard du Lac / Léo-T-Julien (**IGA**)

### Stoneham

- école du Harfang-des-Neiges

**NOTE : Le parent est responsable du déplacement de son enfant entre sa résidence et son point de chute.**